



Déclaration de la CGT au CCE du 16 juin 2015

Réforme territoriale: **Les agents et les missions trinquent !**

La réforme territoriale en cours à Pôle emploi est l'un des éléments d'une réforme de l'État qui intervient à un moment où notre pays est engagé dans une profonde modification de ses structures administratives et politiques.

Avec le passage à 16 régions en France métropolitaine le 1er janvier 2016 ces transformations s'accroissent aujourd'hui pour adapter à marche forcée les services de l'État et ses opérateurs ainsi que les collectivités territoriales aux objectifs des politiques d'austérité et aux exigences de rentabilité du capital et des marchés financiers.

La « *revue des missions* » qui est menée en parallèle de cette réforme territoriale est à l'oeuvre dans l'ensemble des services publics, et dans l'ensemble des territoires, qu'ils soient ou non concernés par la fusion des régions. Cette révision des politiques publiques est notamment destinée à réduire les budgets consacrés aux politiques publiques et à la protection sociale, et se traduit par l'abandon, l'affaiblissement ou la privatisation de pans entiers de missions.

Elle prend la forme à Pôle emploi du Plan stratégique 2015-2018:

- qui conduit à dégrader les qualifications des personnels par la segmentation des activités, et des missions, qu'il s'agisse de l'indemnisation, de l'aide à l'insertion professionnelle ou des fonctions support;
- avec une organisation du travail qui veut économiser sur le temps consacré aux usagers par les agents et développe la mise à distance des demandeurs d'emploi;
- qui développe le recours à la sous-traitance et vise à mettre en place une politique de résultats destinée à comparer les résultats des agents entre-eux, et permettant de comparer les résultats des services publics et ceux des opérateurs privés de placement, avec la perspective de structurer un véritable réseau de concurrents du service public lui-même.

Dans ce contexte, la présentation au CCE de Pôle emploi des modalités de mise en oeuvre de la réforme territoriale est tout à fait inquiétante.

De nombreuses questions précises restent sans réponse:

- Quelle organisation cible à 5 ans ?
- Quels sont les services support stratégiques qui devront être au siège des DR et quels sont les services support qui peuvent être en « multi sites » ?
- Quel accompagnement des agents des Directions Régionales ?
- Quelles conséquences sur les DT, les plateformes, et le réseau ?
- Quel calendrier ?
- Quel devenir pour les accords locaux existant dans de nombreux établissements

Au delà des affirmations de principe qui se veulent rassurantes « *Rien ne changera au 1er janvier 2016 pour la plupart des agents. Seuls les cadres dirigeants seront impactés...* » il reste de véritables interrogations.

Comment pourrait-on croire que Pôle Emploi serait le seul à ne pas restructurer ses services dans un environnement qui frappe l'ensemble de la fonction publique?

Comment imaginer que cette fusion n'impactera pas les personnels des Directions Régionales alors que plus de 10 000 agents des services de l'État et des opérateurs auront à subir des mobilités géographiques ou professionnelles ?

Tous les rapports pointent que la réussite de la restructuration dépendra :

- des moyens alloués à l'accompagnement des mobilités professionnelles et géographiques des agents y compris des opérateurs
- de la transparence et de la concertation.

À quoi joue la direction de Pôle emploi?

En refusant d'exposer, et de discuter les inévitables évolutions organisationnelles et les conséquences pour les agents, la direction entretient une incertitude inacceptable pour les personnels et met en place, implicitement, une méthode dangereuse exposant chaque collègue à une forte pression individuelle.

La CGT Pôle Emploi s'opposera à ce déni d'information et agira avec les agents pour les aider à s'organiser, à se mobiliser et à obtenir des garanties collectives et individuelles tout au long du processus.

Paris, le 16 juin 2015

xOx

Votes sur les modalités de mise en oeuvre de la fusion des établissements au sein de Pôle emploi

Pour: CFDT - **Contre:** CGT, SNU, SUD, CFTC - **Abst.:** FO, SNAP, CGC

Bulletin d'Adhésion à la CGT

Nom :..... **Prénom :**.....

Adresse :.....

Établissement, Site, Service, Unité :.....

Tél. :.....

E-Mail :.....@

À remettre au militant de la CGT de votre choix ou à adresser à:

syndicat.cgt@cgt-pole-emploi.fr